ADJUDICATION PUBLIQUE IMMOBILIERE

« Brasserie Koener »
14, Grand-Rue, L-9710 Clervaux

Le LUNDI 16 novembre 2026 à 15.00 heures

Il sera procédé par le ministère de Maître **Cosita DELVAUX**, notaire de résidence à Luxembourg, conformément aux dispositions de l'article 879 du Nouveau Code de Procédure Civile sur la saisie immobilière (article 71 de la loi du 2 janvier 1889), à l'adjudication publique suivantes :

BIEN IMMOBILIER A VENDRE

Dans un immeuble en copropriété, dénommé « RESIDENCE HOTEL DE L'ABBAYE », sis à L-9711 Clervaux, 80, Grand-Rue, inscrit au cadastre comme suit :

Commune de Clervaux, Section CA de Clervaux

Numéro 461/3085, lieu-dit « Grand-Rue », place (occupée), bâtiment à appartements, contenant 12 ares 15 centiares, à savoir :

a.- en propriété privative et exclusive :

- le **STUDIO** au quatrième étage, portant la désignation cadastrale **023 A A 04**, avec surface utile suivant cadastre de 41,99 mètres carrés, faisant **23,575/1.000es**,
- le **GRENIER** au cinquième étage, portant la désignation cadastrale **025 A E 05**, avec surface utile suivant cadastre de 47,25 mètres carrés, faisant **5,510/1.000es**,
- l'**EMPLACEMENT EXTERIEUR** au rez-de-chaussée, portant la désignation cadastrale **038 D U 00**, avec surface utile suivant cadastre de 11,50 mètres carrés, faisant **1,702/1.000es**.

b.- en copropriété et indivision forcée :

correspondant à ces éléments privatifs, une quotité de **TRENTE virgule SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLIÈMES (30,787/1.000es)** indivis dans les parties communes, y compris le sol ou terrain.

L'adjudication aura lieu à la requête du créancier premier inscrit.
CONTRE Monsieur Ken LEMMER, demeurant à L-9711 Clervaux, 80, Grand-Rue,
EN VERTU de l'acte d'ouverture de crédit, reçu par Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Diekirch, en date du 13 septembre 2018, enregistré à Diekirch Actes Civils, le 14 septembre 2018, Relation : DAC/2018/12602 et inscrit au bureau des hypothèques à Diekirch, le 29 octobre 2018, volume 878, numéro 194,
EN VERTU d'un commandement resté infructueux signifié ministère de Georges WEBER, Huissier de justice, demeurant à L-9279 Diekirch, immatriculé près le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, en date du 29 juillet 2026.
AUX CLAUSES ET CONDITIONS d'un cahier des charges dressé par le notaire soussigné, le 26 octobre 2026, dont toute personne pourra prendre connaissance à l'étude.

Tous ceux du chef desquels inscription pourrait être prise pour raison d'hypothèque légale, devront requérir cette inscription avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Les frais de l'adjudication publique seront de DIX-SEPT POURCENTS (17%). Toute personne capable d'enchérir pourra, dans la **HUITAINE** après l'adjudication publique, faire une **surenchère par voie d'huissier de justice**, pourvu qu'elle soit du **sixième au moins du prix**, outre les **frais de DIX-NEUF POURCENTS (19%) du montant principal** de l'adjudication publique, en respectant les formalités prévues par le nouveau Code de procédure civile.

Les amateurs devront impérativement se munir d'une garantie bancaire irrévocable couvrant les prix et frais de l'adjudication.
Les participants aux enchères pour compte d'une personne morale devront se munir d'un extrait RCS récent et justifier de l'identité de leur(s) bénéficiaire(s) économique(s) effectif(s).

Pour tous renseignements supplémentaires, prière de s'adresser à l'étude du notaire.

Le notaire commis
Maître Cosita DELVAUX
36, Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Tel. 45 41 49 - 1 / 621 75 96 24